Les personnes les plus **pauvres** sont aussi celles qui **se soignent le moins bien**

Objectif 03

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Le contexte, les enjeux

***« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »* Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (1946).**

Le système de santé en France a été façonné pour garantir « l'égal accès aux soins pour tous, en particulier les personnes les plus démunies » (articles L 1110-1 et L 1110-3 du Code de la santé publique), notamment via la couverture maladie universelle (CMU). Certains le considèrent d'ailleurs comme le système de santé le plus efficace au monde. Pour autant, la santé en France recouvre un certain nombre d'inégalités sociales, et les personnes les plus pauvres sont aussi celles qui se soignent le moins bien ou qui sont les plus exposées à certaines pathologies. Pire encore, ces conditions médicales peuvent devenir des facteurs contraignants dans leurs parcours socioprofessionnels concourant à renforcer la situation de pauvreté dans laquelle elles se trouvent.

Plus généralement, certaines tendances marquent une fragilité grandissante de l'accès aux soins : les déserts médicaux sont de plus en plus nombreux du fait d'une répartition qui évolue au profit des grandes métropoles. Cette tendance interpelle évidemment les questions d'attractivité et d'équilibre des territoires, et pointe les larges contours que recouvrent les problématiques de santé. Si les maladies infectieuses et transmissibles ont quasiment disparu, ce sont les maladies non transmissibles, en particulier imputables à des modes de vie occidentaux sédentarisés (maladies cardiovasculaires et respiratoires, cancers, diabète, etc.) qui représentent le taux de décès le plus important en France. Ces évolutions sanitaires sont également très liées au vieillissement de la population, auquel les politiques de santé et de prise en charge doivent désormais s'adapter.

La pollution de l'air et ses conséquences sur la santé constituent également des enjeux préoccupants, d'autant plus qu'ils sont au cœur d'autres ODD tels que les 7, 9, 11, 13. Les polluants atmosphériques, qu'ils se trouvent à l'extérieur ou à l'intérieur des habitations, notamment les perturbateurs endocriniens, ont des conséquences directes sur la santé des populations, mais aussi sur les écosystèmes naturels, certains intervenant également dans les équilibres sanitaires.

L'ODD 3 aborde également le bien-être physique et mental de tous. Les équipes soignantes et médicales sont de plus en plus confrontées à des situations de détresse et de mal-être professionnel. Assurer des conditions de travail décentes et efficaces devient un enjeu indispensable pour garantir des soins de qualité et un système opérationnel et sûr. Cette question du bien-être au travail est sur le devant de la scène depuis plusieurs années : de plus en plus d'organisations, qu'elles soient publiques ou privées, s'intéressent désormais à la qualité de vie au travail de leurs collaborateurs et mettent en place des actions de prévention des risques psychosociaux, en cherchant à identifier et accompagner les personnes en situation d'épuisement professionnel.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 3

Suis-je en capacité d'identifier des collaborateurs en souffrance ?

Mon organisation a-t-elle réalisé un audit des risques psychosociaux ?

L'offre médicale sur le territoire répond-elle aux besoins de la population ?

Les questions de bien-être et de qualité de vie au travail sont-elles abordées dans la gestion des ressources humaines de mon organisation ?

Les documents de reporting intègrent-ils les aspects de bien-être de mes collaborateurs ?

Mon organisation peut-elle contribuer à l'amélioration des conditions de santé dans les pays avec lesquels elle collabore ?

La santé, physique – mentale, est-elle abordée par les politiques menées sur mon territoire ?

Les campagnes de prévention et de lutte contre les dépendances aux substances psychoactives sont-elles relayées sur mon territoire ou dans mon organisation ? Font-elles l'objet d'une communication spécifique ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 3

Les interactions de l'ODD 3 avec les 16 autres

Organisation mondiale de la Santé

Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ; mettre fin à toutes les formes de malnutrition, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables à des services d'assainissement et d'hygiène ; améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution ; réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 3 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie

Travailler sur les interactions de l'ODD 3 avec les seize autres permet, à partir d'un travail sur la santé et le bien-être, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de la santé et du bien-être : les actions sur la santé et le bien-être peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation de l'ODD 3. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 3, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices ;

Les mots-clés de l'ODD 3

Bien-être
Performance
Epidémie
Santé
Épanouissement
Risques psychosociaux et sanitaires
Risques
Grossesse
Capital santé
Sports
Personnel de santé
Pollution
Couverture santé universelle
Maladies transmissibles
Accidents de la route
Mortalité maternelle
Santé-environnement
Sécurité sanitaire

Les outils
pour décliner les cibles

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveaux-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortatlité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances au plus

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Le nerf de la guerre c'est le **dépistage pour combattre le SIDA, et certaines collectivités l'ont bien compris**. Des villes se mobilisent pour être des **« villes sans sida »**. À **Paris, Nice, Bordeaux**, par exemple, **depuis juillet 2018, on peut se faire dépister** dans n'importe quel laboratoire de la ville, **gratuitement et sans prescription**.

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Alors que **les maladies dégénératives** se sont multipliées ces dernières années en France, la compréhension et la connaissance des contours de la **santé mentale** sont encore très marginales. Elles sont pourtant nécessaires à la bonne prise en charge des personnes en difficulté. Plusieurs collectivités proposent des journées de sensibilisation et de formation à destination des professionnels de leur territoire pour diffuser une culture commune et permettre une meilleure collaboration des organisations qui prennent en charge ces patients. C'est le cas de **La Roche-sur-Yon** qui a proposé en 2013-2014 dix **journées de formation** permettant de créer un vrai réseau de professionnels autour de la santé mentale sur le territoire. Au **Grand Périgueux, le Contrat local de santé** a capitalisé sur l'expérience des ateliers « santé-ville » pour lancer une gouvernance partenariale forte autour des questions de santé, et a ainsi pu proposer sur son territoire une journée de sensibilisation « Santé mentale et travail ». L'agglomération a également mis en place **des ateliers « bien-être » destinés aux personnes en situation de précarité** afin de les amener à prendre soin d'elles, dans une démarche de prévention de pathologies plus importantes.

Certaines organisations font le choix de structurer leur stratégie de développement durable ou de RSE sur les enjeux de santé et de bien-être. **La ville de Lille** avait ainsi initié sa démarche Agenda 21 en y intégrant une très forte dimension santé. La **méthodologie SPIRALE, portée par le réseau *Together*,** propose également de s'intéresser au bien-être et au mal-être des habitants pour élaborer une démarche de co-responsabilité territoriale. Ces approches holistiques permettent d'intégrer ces enjeux de santé et de bien-être dans toutes les composantes du projet de territoire, et de distiller les messages de prévention et de promotion dans l'ensemble des actions de développement durable.

3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

L'**Office des Nations unies contre la drogue et le crime** (ONUDC) **aide à territorialiser ses cibles** avec l'État, et les politiques en matière de prévention et de traitement de l'abus de substances psychoactives sont au cœur de cette démarche.

L'État, pour accomplir ses objectifs, travaille en **partenariat avec les acteurs des collectivités territoriales**, qui font émerger des idées à leur tour à une échelle plus locale, apportant des réponses plus pertinentes et adaptées aux **réalités particulières des territoires.**

Dans cette optique, **une large concertation a été organisée associant les ministères, leurs opérateurs** (agences sanitaires et agences régionales de santé), la **CNAM** et la **Caisse nationale des allocations familiales** (CNAF)**,** les **associations représentant les communes** (Association des maires de france, Union nationale des centres communaux d'action sociale) **et les départements** (Association des départements de France), les professionnels, associations et intervenants, **spécialistes de l'addictologie** ou de la **réduction des risques,** mais aussi des représentants du secteur économique de la production d'alcool, de la restauration et de la distribution. **Plus de 70 contributions ont été recueillies.**

En sont ressorties **6 axes, 19 priorités et plus de 200 mesures** proposées pour articuler le plan 2018-2022. Parmi les 6 objectifs principaux, on trouve notamment le **renforcement des connaissances et de leur diffusion, le renforcement des coopérations internationales**, ou encore **la création des conditions de l'efficacité de l'action publique sur l'ensemble du territoire, témoignant d'une action publique ambitieuse et pragmatique.**

3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

La **sensibilisation à la prévention** des accidents de la route joue un rôle important dans la réduction des risques professionnels liés à la santé. Des collectivités comme les départements de l'Aisne et du Tarn ou Saint-Étienne métropole se sont engagés dans cet objectif.

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

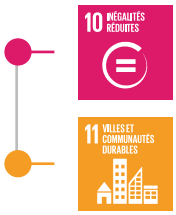

Les **médicaments et vaccins** doivent pouvoir être accessibles au plus grand nombre.

L'aide à la formation et à l'installation de professionnels de la santé joue un rôle important dans la réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins. Le département de la Nièvre a activé ces leviers pour faire face aux déserts médicaux sur son territoire.

3.a Renforcer dans tous les pays l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Cette déclaration réaffirme le droit qu'ont les pays en développement, pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments, de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent une flexibilité à cet effet

3.c Accroître considérablement le budget de la santé, le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires et mondiaux

Initiatives des territoires : les partenariats

Enseignement / Entreprises

Kedge Business School et la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse lancent la chaire « Bien-être et travail »

Le but de cette chaire est de promouvoir des modes de management innovants, porteurs de sens et intégrant les intérêts et besoins parfois divergents de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Sa mission est de contribuer, par le développement et la diffusion des connaissances, par les activités de recherche et par la formation de cadres en activité, au développement d'un management performant dont la finalité est l'Homme. Elle vise à créer un socle commun de connaissances pour diffuser les pratiques, tant dans l'enseignement et la recherche que dans les organisations et entreprises, permettant l'amélioration du bien-être de leurs collaborateurs considérée comme un vecteur de performance économique : bien-être et santé au travail, prévention des risques psychosociaux, conditions de travail dont l'impact des nouvelles technologies, qualité du dialogue social et sociétal, évolution du rôle du management et son impact sur la performance sociale, utilisation adéquate des outils numériques.

Associations / Entreprises

Association des Paralysés de France (APF), Union nationale du sport scolaire (UNSS), Union des centres sportifs de plein air (UCPA) et association Siel bleu s'allient pour développer le sport

En lien avec ses partenaires, l'APF promeut la pratique du sport comme composante du bien-être, de la santé et du lien social pour ses adhérents et usagers. En 2016, l'APF a signé une convention de partenariat avec la Fédération Française Handisport (FFH) pour mettre au point des journées de sensibilisation sportive, des conseils personnalisés et des formations auprès des délégations et services de l'APF. Grâce à un « pack découverte », les adhérents peuvent s'inscrire gratuitement pour obtenir leur première licence handisport.

Les clés de réussite de ces partenariats

- Permettre une meilleure cohésion des équipes au sein des organisations
- Diffuser les bonnes pratiques
- Valoriser les travaux de recherche sur le bien-être
- Porter le bien-être comme valeur fondamentale
- Permettre d'aller au-delà du handicap
- Permettre une insertion des personnes en situation de handicap via le sport
- Un engagement multipartite pour permettre un accès plus facile aux sports
- Favoriser le lien social

Focus sur
Une action internationale

Projet de coopération décentralisée entre le conseil départemental de l'Allier et la Province de l'Uvurkhanga, Oulan Bator, Mongolie :

Appui aux activités médicales par les formations médicales

Le conseil départemental de l'Allier, en partenariat avec l'association Pays d'Allier Uvurkhangaï (APAU), soutient et forme les professionnels de santé mongols dans le domaine de la santé mère-enfant. Il privilégie les échanges de compétences entre professionnels de santé français et mongols sur les formations médicales « mère-enfant » (pédiatrie, néonatologie, gynéco-obstétrique, médecine générale, infirmiers, sages-femmes, pharmacie, dentisterie, ORL, santé publique), la coelioscopie gynécologique, le soutien éducatif à l'enfance en difficulté et la formation des étudiants infirmiers. Les formations médicales se déroulent dans les hôpitaux, maternités, et instituts partenaires de façon à atteindre le plus grand nombre de professionnels de santé. Cela permet de mettre en application et diffuser les nouvelles connaissances médicales acquises ainsi que d'améliorer la prise en charge des patientes et des enfants. Les actions de prévention et d'éducation à la santé ont lieu dans les collèges et villages. Le partenariat intervient également à Oulan Bator (maternité n°1) avec la création du centre universitaire mongol d'enseignement et de pratique de la coelioscopie gynécologique, afin de parvenir à l'autonomie des partenaires médicaux dans leur pratique professionnelle.

Coût total du projet : 181 847€ > Cofinancement MEAE sur 3 ans : 37 300€

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Association pour la santé au travail en Essonne (ASTE)
- Association interentreprises de médecine du travail (ACIST)
- Association interentreprises de médecine du travail Efficience
- Caisse d'allocations familiales
- Mutualité sociale agricole GADES (Groupe axonais des directeurs d'etablissements et services sociaux et médico-sociaux)
- Association des directeurs d'EHPAD
- ANACT
- Ministère de la Santé
- Agences régionales de santé (ARS)
- UFC Que choisir
- Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES)

Les sources

La santé et la sécurité au travail dans la fonction publique territoriale :
https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/bis_123_fpt.pdf

Ville-Santé, Urbanisme et santé, quel rôle pour les collectivités locales :
http://www.villes-sante.com/wp-content/uploads/Brochure_urbanisme_sante_mai2016.pdf

Santé publique et politiques publiques locales, quelles articulations, quels enjeux, quelles perspectives ? :
http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/pdf_colloque_sante_publique_24.09.2014.pdf

Collectivités, territoires et santé : regards croisés sur les frontières de la santé **:**
https://www.pantheonsorbonne.fr/fileadmin/GRALE/Couve2.pdf

Note du Comité 21 sur le bien-être :
http://www.comite21.org/_script/ntsp-document-file_download.php?document_id=31&document_file_id=24

Newsletter du février 2016 sur l'ODD 3 :
http://www.comite21.org/docs/infos21/2016/infos21-167.pdf

Réaliser son indicateur de mieux vivre suivant le site de l'OCDE :
www.oecdbetterlifeindex.org/fr/

Cartographie des Contrats locaux de santé :
https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/contrats-locaux-de-sante-6